

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 septembre 2008

GÉNÉRALISATION DU REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE - (n° 1100)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 298

présenté par
M. Straumann, M. Reitzer et M. Sordi

ARTICLE 8

À l'alinéa 6, après le mot :

« région, »,

insérer les mots :

« les partenaires sociaux et les représentants du monde économique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La création du RSA doit être l'occasion d'associer le monde économique à la réussite des politiques d'insertion.

Ainsi, les chefs d'entreprises, les chambres de métiers doivent devenir les acteurs incontournables du pacte territorial de lutte contre la pauvreté.